



GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'ARPENTAGE RENDUS SELON
LE BARÈME GÉNÉRAL

JANVIER 2021

Cette partie du Guide abrégé concerne uniquement des services rendus dans des conditions normales.

OUVERTURE DU DOSSIER	120,00 \$
SERVICES D'UN ARPENDEUR-GÉOMÈTRE :	
• Junior : 0-5 ans	142,00 \$ / heure
• Intermédiaire : 5-10 ans	201,00 \$ / heure
• Senior : 10 ans +	260,00 \$ / heure
LEVÉ TERRAIN	
• 1 personne	142,00 \$ / heure
• Par personne additionnelle	56,00 \$ / heure
RECHERCHES	
Au bureau de la publicité des droits, au Greffe de l'arpenteur général du Québec, à la municipalité, dans des greffes d'arpenteurs-géomètres ou de notaires, auprès de Gaz Métropolitain, Hydro-Québec, Bell Canada, Canadien National, etc.	
	129,00 \$ / heure
CALCULS (CAO) ET MISE EN PLAN (DAO)	129,00 \$ / heure
PLAN EN VERSION NUMÉRIQUE (FICHIER)	395,00 \$ ch.
FRAIS DE DÉPLACEMENT	
• Kilométrage	0,58 \$ / km
• Véhicule stationnaire	91,00 \$ / jour
REPÈRE IDENTIFIÉ	28,00 \$ ch.

Note : Tous les déboursés et les taxes applicables doivent être facturés en sus.



GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS À COÛT FORFAITAIRE

Cette partie du Guide ne doit être utilisée qu'à titre de référence dans la détermination des honoraires professionnels et tient compte des facteurs suivants :

- Les frais généraux d'une étude d'arpenteur-géomètre, incluant les charges sociales;
- La responsabilité de l'arpenteur-géomètre;
- La conservation du greffe et des archives;
- La nécessité d'assurer à la clientèle un service de qualité.

Un arpenteur-géomètre peut déterminer des honoraires professionnels inférieurs ou supérieurs aux tarifs suggérés.

Le Guide n'a pas pour but de favoriser des discussions de prix entre les membres pour l'établissement d'un prix plancher commun après entente.

MANDAT

Certificat de localisation (unifamilial en milieu urbain)	1 336,00 \$
Implantation et certificat de localisation (maison unifamiliale isolée)	1 942,00 \$
Implantation et certificat de localisation (maisons jumelées) Incluant un certificat par unité	2 408,00 \$
Piquetage et certificat de piquetage (cas isolé – enquête exclue)	1 336,00 \$
Piquetage en série, incluant le certificat de piquetage (enquête exclue) :	
• Premier emplacement	1 336,00 \$
• Chaque emplacement supplémentaire adjacent	541,00 \$
Immatriculation (si requis, levé terrain exclu)	
• Premier lot créé	1 207,00 \$
• Chaque lot additionnel créé	363,00 \$
Projet de lotissement	selon le barème général
Description technique (levé terrain exclu)	
• Première parcelle	601,00 \$
• Chaque parcelle additionnelle (même minute)	211,00 \$
Comparution à la Cour comme expert	
• Taux horaire (charge minimum de 3 heures).....	selon le barème général
• Plus déboursés	

Note : Tous les déboursés et les taxes applicables doivent être facturés en sus.



GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS 2021 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE

L'arpenteur-géomètre ne peut exiger les honoraires supplémentaires prévus ci-dessous qu'une seule fois par mandat. Ces honoraires sont réduits de 50 % lorsque l'emplacement visé par l'opération d'arpentage a fait l'objet d'un bornage dûment enregistré et que les bornes sont toujours en place.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR EMPLACEMENT VACANT

Pour toute opération d'arpentage effectuée sur un emplacement vacant dont la valeur marchande est de 130,00 \$ ou plus le mètre carré et dont on ne projette pas immédiatement la construction, les honoraires supplémentaires suivants s'ajoutent aux tarifs suggérés :

- 1° 15,98 \$ par mille dollars de valeur de base jusqu'à 30 000 \$;
- 2° 8,02 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 30 000 \$ jusqu'à 60 000 \$;
- 3° 4,04 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 60 000 \$ jusqu'à 90 000 \$;
- 4° 2,02 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 90 000 \$ jusqu'à 120 000 \$;
- 5° 1,06 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 120 000 \$.

La valeur de base utilisée au présent article est égale à l'excédent de la valeur marchande de l'emplacement dépassant 130,00 \$ le mètre carré.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR TOUTE STRUCTURE OU BÂTIMENT

Pour toute opération d'arpentage effectuée sur une structure ou un bâtiment d'une valeur de plus de 700 000 \$, les honoraires supplémentaires suivants s'ajoutent aux tarifs suggérés :

- 1° 4,86 \$ par mille dollars de valeur de base jusqu'à 300 000 \$;
- 2° 2,50 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 300 000 \$ jusqu'à 600 000 \$;
- 3° 1,23 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 600 000 \$ jusqu'à 900 000 \$;
- 4° 0,64 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 900 000 \$ jusqu'à 1 200 000 \$;
- 5° 0,38 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 1 200 000 \$.

La valeur de base utilisée dans le présent article est la valeur contractuelle de la structure une fois complétée.



Québec, le 6 janvier 2021

Madame,
Monsieur,

EXTRAIT du procès-verbal 02B-20-21 de la réunion du Conseil d'administration tenue les 9 et 10 décembre 2020 par conférence Web.

Résolution n° B-20-13505 :

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 62 de la Loi sur les arpenteurs-géomètres qui prévoit que le Conseil d'administration doit déterminer par résolution la rémunération de l'arpenteur-géomètre qui émet une copie conforme d'une de ses minutes ou d'une minute d'un greffe dont il est dépositaire ou gardien;
CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration désire majorer la rémunération établie par la résolution B-19-13338 adoptée en décembre 2019;
IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU de fixer à 205,00 \$ les honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.

En foi de quoi nous délivrons le présent extrait de procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Le directeur général et secrétaire,

Luc St-Pierre, a.-g.

LSP/jl

